



SCFP
SERVICE DE LA
RECHERCHE



NÉGOCIATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

LES COMPTES GESTION-SANTÉ - Un écran de fumée

Les comptes gestion-santé (CGS) fonctionnent comme des comptes bancaires, mais sans argent. L'employeur dépose dans votre compte un montant fixe, un « crédit » que vous utilisez pour payer des frais médicaux et dentaires approuvés.

Les employeurs soutiennent que les CGS sont des suppléments aux régimes existants qui servent à payer des frais non couverts. Mais ils s'engagent sur une pente glissante. En effet, on constate, là où les CGS ont été instaurés, que les employeurs tendent à réduire les avantages sociaux assurés et à compter davantage sur les CGS. Les employeurs aiment les coûts prévisibles des CGS et le fait que leurs cotisations soient déductibles.

Les employeurs tentent souvent de « vendre » les CGS en disant que ce sont des « dollars non imposables ». Mais examinons cette affirmation de plus près :

- Avec un régime assuré (comme celui de la plupart des membres du SCFP), vous ne payez pas d'impôt sur les frais d'avantages sociaux que vous réclamez (sauf au Québec).
- Avec un CGS, vous n'obtenez pas de dollars réels; vous disposez d'un « crédit » pour des frais approuvés.
- Vous ne payez pas d'impôt sur les fonds déposés dans votre CGS, mais celui-ci n'est pas libre d'impôt, contrairement à ce que prétendent les employeurs.

Les fournisseurs de CGS exigent des frais de transaction de l'ordre de 10 %, souvent avec des frais minimums par demande. Ils vous refilent aussi l'« impôt sur les primes » que leur charge le gouvernement pour fournir ces services. Puis, vous devez payer la TPS (5 %) et la taxe de vente au détail (qui varie selon les provinces). Ainsi, une demande ressemblerait à ce qui suit :

Exemple d'une demande de 600 \$	600,00 \$
+ frais de transaction de 10 %	= 60,00 \$
+ TPS (5 % des frais de transaction)	= 3,00 \$
+ Taxe provinciale de vente au détail (7 % x 660 \$)	= 46,20 \$
+ Impôt sur les primes (~ 2 % X 660 \$)	= 13,20 \$
Total	= 722,40 \$

Pour une demande d'une valeur de 600 \$, vous devez payer la TPS, la taxe de vente, l'impôt sur les primes (dans la plupart des provinces) et des frais de transaction. Cette demande de 600 \$ finit par vous coûter 723 \$. Un CGS de 600 \$ ne vous permettra donc pas d'obtenir des services d'une valeur de 600 \$.

Ainsi, les CGS ne sont PAS libres d'impôt. Que devriez-vous savoir d'autre sur les CGS?

1. Les CGS peuvent affaiblir vos avantages sociaux car les employeurs veulent économiser et mieux prévoir le coût des avantages sociaux.
2. Les travailleurs reçoivent le même montant, peu importe leur état de santé. Ceux qui ont des affections préexistantes ou qui se retrouvent avec des maladies exigeant des soins compliqués sont traités de la même façon que les travailleurs en santé. Ces derniers peuvent donc utiliser leur CGS pour réduire les coûts comme les déductibles, tandis que les plus malades peuvent avoir besoin de leur CGS pour payer des services médicaux nécessaires qui dépassent le montant prévu dans le régime.
3. Les CGS favorisent la privatisation en créant un réseau de fournisseurs de services privés et une approche plus individuelle aux soins de santé.
4. Vous ne pouvez pas demander le crédit d'impôt pour frais médicaux si vous avez un CGS.

5. L'argent qui reste dans le compte après un an peut être utilisé l'année suivante, mais une fois seulement. Si vous n'utilisez pas tout le crédit, l'argent revient à l'employeur. Les employeurs qui soutiennent qu'ils utiliseront cet argent pour améliorer les avantages sociaux ne sont pas particulièrement altruistes – la loi les oblige à utiliser l'argent d'une façon déductible, sinon ces fonds seront imposés!
6. Les familles obtiennent le même montant que les célibataires, même si leurs frais sont plus élevés.
7. Vous obtenez le même montant, peu importe votre revenu, même si les membres moins payés ont moins de revenu à dépenser.

Les CGS ne sont pas une assurance. Avec un régime d'assurance, ceux qui sont en santé aident à soutenir ceux qui sont temporairement malades. Les avantages sont là quand vous en avez besoin. Un accident ou une maladie peut survenir n'importe quand et nous sommes, dans les faits, « temporairement en santé ».

Les CGS désavantagent les travailleurs en fonction de leur situation de famille, leur revenu et l'état de leur santé. Au contraire, ils avantagent les travailleurs célibataires, en santé et bien payés.